



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Conseiller.e.s en exercice : 58

Conseiller.e.s présent.e.s : 44

Suppléants ayant voix
délibératives : 2

Conseiller.e.s représenté.e.s : 8

Total votants : 54

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20240919-20240919_23-DE
Reçu le 04/10/2024
Publié le 04/10/2024

N° 20240919-23

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2024 à 18 HEURES 30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 12 septembre 2024

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 19 septembre 2024 à 18 heures 30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s : Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Daniel BALISONI, Christophe DOS SANTOS, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Michel COMBRONDE, Monique DURAND PRADAT, Didier STURMA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Farida LAÏD, Philippe BARRAU, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Maryse BARGE à Olivier CHAMBON
Isabelle ROCHE LACOMBE à Catherine MAZELLIER
Patrick SAUZEDDE à Marina DA COSTA,
Alexandra VIRLOGEUX à Bernard VIGNAUD,
Claude GOUILLON-CHENOT à Stéphane RODIER,
Catherine PAPUT à Pierre CONTIE,
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Martine MUNOZ à Rachel BOURNIER.

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Yves GACON, Michel COUPERIER, Ludovic DASSAUD, Caroline GUELON, Georges LOPEZ, Didier CORNET.

Conseiller.e.s ayant voix délibératives : Guy PRADELLE, Marjolaine BECHON.

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE.

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE
EMPRISE FONCIERE DU DOMAINE PUBLIC ET PRIVE DANS LE CADRE DE
L'INSTALLATION DE POTEAUX ET D'ABRIBUS D'INFORMATIONS AUX
ARRETS DU RESEAU DES TRANSPORTS COLLECTIFS**

Rapporteur : Bernard VIGNAUD, Vice-Président

AR Prefecture

063-200070712-20240919-20240919_23-DE
Reçu le 04/10/2024
Publié le 04/10/2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération N°20231130-38 approuvant les termes de la convention de mise à disposition entre la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne et le SMTUT ;

Le rapporteur expose :

Le Syndicat Mixte des transports Urbains du Bassin Thiernois (SMTUT) est Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur son ressort territorial. A ce titre, ce dernier a décidé la mise en place d'un réseau de transports collectifs sur son ressort territorial, sous forme de navettes urbaines régulières, d'un transport à la demande urbain et rural.

Cette offre de transport lancée en 2020 auprès des usagers couvre l'ensemble des 33 communes sur les intercommunalités de Thiers Dore et Montagne et Entre Dore et Allier (3 communes que sont Saint-Jean-d'Heurs, Peschadoires et Lezoux). Afin de permettre la bonne exploitation du réseau, le SMTUT doit mettre en place du mobilier urbain sur les arrêts nécessaires à l'exploitation : implantation de poteaux et d'abribus d'informations sur le trottoir.

Dans ce cadre, le Conseil Communautaire avait approuvé la signature de la convention de mise à disposition d'une emprise foncière du domaine public et privé dans le cadre de l'installation de poteaux et d'abribus d'informations aux arrêts du réseau des transports collectifs lors de sa séance du 30 novembre 2023.

Le SMTUT propose un avenant n°1 à la convention concernant des ajustements sur certains lieux ainsi que pour le déploiement de la future ligne 12 reliant Châteldon à Courpière. Ces ajustements sont répertoriés en rouge dans l'annexe 2 de l'avenant joint.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition entre la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne et le SMTUT ;
- **Autorise** le Vice-président délégué aux Moyens Généraux, Bernard VIGNAUD, à signer cette convention.

TOTAL VOTANTS : 54

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 54

Conseillers présents : 46

Pour : 54

Représentés : 8

Contre :

Non-participation :

Abstention :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Secrétaire de séance



Pierre CONTIE

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

